

## JOURNEE REGIONALE D'INFORMATION

7<sup>ème</sup> édition

EAU, ASSAINISSEMENT ET COOPERATION DECENTRALISEE

Conseil régional du Centre - Orléans - 1<sup>er</sup> février 2011



## Compte-rendu

## Mot d'accueil



Gilles DEGUET, Vice-Président de la Région Centre, en charge de l'Agenda 21, de l'énergie, du climat et de l'environnement.

Les qualités de Mr Deguet l'incitent à replacer la problématique de l'accès à l'eau dans un contexte plus large que celui de l'aide publique au développement.

Parler d'eau c'est parler de droit commun, d'écologie et de démocratie.

- 1- **L'eau est un bien commun de l'humanité** ; avoir accès à une eau salubre est un droit fondamental pour chacun d'entre nous.
- 2- Il est important de rappeler que l'eau est une ressource précieuse et limitée. Les questions liées aux **priorités d'usage** seront à considérer avec attention dans les années à venir. L'eau vitale au développement connaît d'ores et déjà des conflits quant à son utilisation qui peuvent être amenés à s'accroître (construction de barrages...). Le développement durable a de beaux jours devant lui !
- 3- De multiples enjeux sont intimement liés à la gestion de la ressource en eau. La préservation de l'écosystème doit se faire de concert avec une **gestion démocratique** de la ressource en impliquant l'ensemble des acteurs locaux.

### Animation :

**Frédéric Tricot**, élu à la ville de Vendôme, administrateur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et administrateur de Centraider

## Propos introductifs



■ **Franck FRADIN**, élu aux relations internationales de la Ville de Saint Jean de Braye et administrateur de Centraider.

La coopération décentralisée est une politique jeune d'une vingtaine d'années : est-ce la nouvelle voie efficace de l'aide publique au développement pour affronter les défis démographiques, urbains que connaissent à l'heure actuelle les villes des pays en développement ? La problématique de l'eau est plus que jamais liée à un contexte local bien particulier. Qui est mieux placée qu'une ville pour aider une autre ville dans la gestion de ses politiques publiques ? La coopération décentralisée suppose des partenariats durables, des projets axés sur l'appui institutionnel, des circuits courts qui limitent les risques de corruption, des liens de confiance francs. Les collectivités locales ont ainsi toute leur place dans l'aide publique au développement.

Contact : [ffradin@ville-saintjeandebraye.fr](mailto:ffradin@ville-saintjeandebraye.fr)



■ **Morgane OLIVIER**, chargée de mission appui et accompagnement, Centraider

## Photographie de la coopération décentralisée E&A<sup>1</sup> en région Centre :

Depuis un an, le réseau mène un travail de fond sur cette thématique. Voici un panorama du travail d'identification des structures engagées dans des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement en région Centre :

- **Qui ?** 19 collectivités locales et comités de jumelage.

Les deux départements les plus dynamiques sont le Loiret (40% des acteurs) et l'Indre-et-Loire (30% des acteurs).

- **Où ?** En Afrique de l'Ouest exclusivement.
- **Quels types de projets ?** L'accès à l'eau potable draine davantage de financements que les actions en faveur de l'assainissement. Le volet irrigation reste quant à lui marginal. Enfin, on compte peu de projets qui intègrent l'aspect « action sociale » par la sensibilisation à l'hygiène et l'accompagnement à des changements de mentalité auprès des populations locales.

La construction d'infrastructures (construction de latrines, de puits/forages souvent inscrite en milieu hospitalier et/ou éducatif...) reste privilégiée au dépend du travail mené entre autorités locales (appui institutionnel, échange de compétences entre services...). Ce positionnement pourrait être à l'origine des difficultés d'accès aux financements nationaux et internationaux pour les acteurs de la région (Ministère des Affaires Etrangères et Européennes<sup>2</sup>, Union Européenne).

- Une mobilisation autour de la mise en place du dispositif Oudin encore limitée : Ville de Tours, Communauté d'agglomération de Dreux

Contact : [morgane.olivier@centraider.org](mailto:morgane.olivier@centraider.org)

## INTERVENTIONS



■ **Guillaume AUBOURG**, chargé de programme pS-Eau

Quels moyens d'action pour une collectivité locale ?

### 1- Rappel du cadre juridique de la coopération décentralisée

- **Les lois des 2 et 31 mars 1982** marquent le début du processus de décentralisation en France, bien que cette législation offre une reconnaissance timide à la coopération décentralisée.
- **La loi du 6 février 1992** étend à toutes les collectivités territoriales et leurs groupements le droit d'agir à l'international.
- Le cadre juridique du secteur de la coopération décentralisée française est réel avec l'apparition de **la Loi Oudin-Santini en 2005 et la loi Thiollière en 2007**. Ces deux dispositifs viennent sécuriser les modes de

<sup>1</sup> Eau et assainissement

<sup>2</sup> MAEE

financements de l'action extérieure des collectivités locales notamment dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (pratiques anciennes). Ces dispositifs permettent aussi d'amplifier les moyens d'intervention.

## 2- La Loi Oudin dans son application concrète

- **Le calcul de l'assiette** : il se fait sur les ressources collectées auprès des usagers ou redevables au titre du service. Le taux est fixé à 1% maximum des recettes. Toutefois, ce sont surtout les syndicats des eaux et de l'assainissement qui atteignent ce plafond. Les collectivités locales sont plus « timides » sur le pourcentage engagé.

Le cas d'une stratégie politique intéressante : l'agglomération de Nantes qui applique le dispositif Oudin soutient uniquement les villes qui la composent. Ce choix donne une certaine cohérence dans les dispositifs locaux.

- La loi Oudin fait directement intervenir le contribuable dans l'action de la coopération décentralisée puisque le 1% correspond aux recettes collectées ; ce pourcentage est directement prélevé auprès des usagers. Ceci oblige à poser un débat local (transparence des fonds publics et leur utilisation).

- **Montants engagés** :

18 millions d'euros engagés en 2009 dont 75% issus de la loi Oudin, soit 0,30 € par an et par habitant  
16,5 millions d'usagers concernés (hors agences).

## 3- Les modes d'intervention possibles des collectivités locales

### ▸ La coopération décentralisée

La collectivité fait le choix de s'engager directement dans un partenariat actif. Ce positionnement implique deux axes de coopération majeurs :

- l'appui à la maîtrise d'ouvrage qui consiste à appuyer la collectivité partenaire à renforcer ses services publics (ex : aide à l'élaboration du plan de développement sectoriel de la collectivité locale du Sud).  
et/ou
- le soutien à l'investissement (infrastructures).

La collectivité peut, soit gérer cette politique de solidarité internationale en direct, soit s'associer à des ONG spécialisées ou des partenaires compétents. Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, l'engagement à l'international peut être le moyen de valoriser les savoirs-faires internes à la collectivité française ; toutefois, de nombreux acteurs associatifs s'associent à cette démarche.

et / ou

### ▸ Appui à la solidarité internationale

La collectivité soutient financièrement ou techniquement les initiatives des acteurs associatifs présents sur son territoire (dispositif de subvention publique principalement). Les politiques de soutien financier sont relativement dynamiques quand on s'implique sur les zones de coopération prioritaires des bailleurs de fond (Afrique de l'Ouest principalement). L'important est bien le type de projet proposé.

## 4- Evolution de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

### ▸ Caractéristiques de projets

Les projets menés sont de plus en plus nombreux et d'envergure plus importante. La région Centre, bien qu'ayant un nombre limité de collectivités engagées dans des coopérations décentralisées, suit cette règle. Les partenariats de longue date (Orléans, Châteauroux) s'associent aux nouveaux. Les villes françaises ont-elles conscience de leur spécificité et de leur compétence propre dans le domaine des relations internationales. L'aspect gouvernance locale (mise en place de politiques publiques durables et pérennes) est valorisé (du fait entre autres des exigences des bailleurs de fond).

### ▸ Financement des projets

- La participation financière et/ou technique de la part de la collectivité partenaire est emblématique de la maturité acquise par la coopération décentralisée. On sort de la logique purement humanitaire avec désormais un engagement de l'ensemble des parties prenantes du projet.
- Les projets mutualisés ont aussi le vent en poupe → en moyenne trois partenaires financiers par projet.
- Les collectivités prennent conscience des effets leviers de financement possibles en mutualisant leurs compétences → 1 euro apporté permet de mobiliser 3 euros de cofinancement.
- Les financeurs les plus sollicités sont les Agences de l'eau, les collectivités territoriales et le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes. On identifie de plus en plus de fondations et de mécènes impliqués sur le volet solidarité internationale.

La recherche de fonds n'est pas si complexe qu'elle peut paraître. Si les projets présentés sont conformes aux directives fixées par les bailleurs de fond (contenu, zone d'intervention...), les fonds sont existants et mobilisables.

### ▸ Les instruments pour agir

Il existe des outils à disposition des collectivités locales pour faciliter la mise en œuvre de leur projet :

- **Inventaires** réguliers des points d'eau modernes et taux d'accès par communes pour appréhender au mieux la situation (accès, références de pompe) et dégager des priorités.
- Réalisation de **guides méthodologiques**
- **Outils de planification et d'aide à la décision** (ex : Plan communal de Développement sectoriel Accès à l'Eau Potable et à l'Assainissement (AEPA), un diagnostic partagé et plan d'actions chiffrées).

Contact : [aubourg@pseau.org](mailto:aubourg@pseau.org)

### Marc LAIME, grand témoin

La loi Oudin suppose que le contribuable participe financièrement à sa mise en place (3/4 euros par foyer/an). L'application de ce dispositif mérite donc une réflexion de la part des responsables locaux.

La coopération décentralisée a connu une évolution importante depuis sa création. Son fonctionnement s'est complexifié, les acteurs se sont multipliés, changements qui ont pu avoir des effets contreproductifs. Ne gagnerait-on pas à une simplification du fonctionnement des structures existantes.

Les intervenants ont admis qu'au vu des collectivités du Sud, nos échelons administratifs peuvent paraître obscurs. L'Europe du sud a de ce point de vu là une meilleure lisibilité. Ce peut être un frein à l'exercice des politiques internationales puisque l'appui à la maîtrise d'ouvrage et le renforcement de la gouvernance locale sont les compétences de prédilection des villes.

Pour consulter le blog de Mr Laimé : <http://blog.mondediplo.net/-Carnets-d-eau->

### Réaction dans la salle :



#### ■ Gabriel RIOU, délégué régional de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Cette institution propose deux types d'aide aux collectivités locales :

- soutien financier classique via l'attribution de subvention
- expertise de courte durée : accompagnement des projets dans la gestion de l'eau, notamment technique (aménagement des ressources en eau, Sdage, Sage, réseaux de mesures...).

La loi Oudin a mobilisé, en 2010, 18 millions d'euros (collectivités locales et Agences de l'eau). L'utilisation de la loi Oudin par les collectivités locales de la région Centre est toutefois modérée. Le dispositif est largement sous-estimé (méconnaissance des élus locaux ? polémique à sa mise en œuvre ?).

Un travail de fond est également mené autour d'une connaissance approfondie de la gestion de la ressource en eau au niveau international.

L'Agence mène des projets de solidarité internationale à un niveau plus large que celui des collectivités locales : la réflexion est portée à l'échelle d'un bassin. Les projets regroupent de multiples acteurs, d'où des conflits d'intérêts sensibles.

## SUITE DES INTERVENTIONS



### ■ Michel BEAUR, trésorier des Amis de Dreux-Koudougou

La Ville de Dreux a délégué sa politique de coopération décentralisée, avec la ville de Koudougou au Burkina Faso, par une convention spécifique, à l'association Les amis de Dreux-Koudougou. La recherche de financement est une de ses missions premières.

Le comité de jumelage et la mairie de Dreux travaillent ensemble : les actions menées doivent expressément rentrer dans le cadre défini par la collectivité. Toutefois la circulation d'information n'est pas toujours efficace (dans les deux sens).

Contact : [michelbeaur@orange.fr](mailto:michelbeaur@orange.fr)



### ■ Sarah DE REKENEIRE, chargée de mission projets concertés Cités Unies France

L'innovation dans le domaine de la coopération décentralisée passe notamment par la mise en place de projets concertés (*orientations définies dans le cadre de la convention entre Cités Unies France et le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes*). « Aniya » est un programme qui correspond à une réponse collective d'une vingtaine de collectivités locales face à la crise alimentaire au Niger, par exemple.

#### ▶ Le projet tripartite

En 2006, il a été proposé d'impulser un souffle nouveau à la coopération décentralisée franco-allemande en intégrant un partenaire du sud aux projets classiques bilatéraux. Le Burkina Faso étant le pays ayant le nombre de coopérations avec la France et l'Allemagne le plus important, a été sélectionné comme troisième partenaire. Cités Unies France, mandaté par le MAEE, assure la coordination entre partenaires français et burkinabé. Neuf collectivités burkinabés, six collectivités allemandes et six françaises sont impliquées (Dreux, Châtelleraut, Epernay, Laval, et Chambéry, ainsi que le Pays de Morlaix).

Plusieurs volets font partie du programme, dont l'accès à l'eau et à l'assainissement. L'appui institutionnel a une place prépondérante dans le projet tripartite par l'aide à la mise en place d'un service public rentable (formation des élus, sensibilisation des usagers...). Toutefois, l'aspect opérationnel lié à la réalisation et à la réhabilitation d'ouvrages (latrines familiales principalement) est un volet majeur du programme.

Le projet est cofinancé par les villes françaises et les ministères français et allemand des Affaires étrangères (360 000 € sur 3 ans). Un deuxième volet de financement, européen (Facilité eau), a permis d'obtenir 1,2 million d'€. Les différences d'orientations stratégiques entre les gouvernements français et allemands sont marquées. Le MAEE ne finance pas la partie réflexion du projet et s'attache à l'aspect institutionnel et gouvernance locale ; le ministère des affaires étrangères allemand accorde en revanche davantage de crédits aux réalisations concrètes du projet.

#### ▶ Les parties prenantes du projet

Cités Unies France centralise et donne une vision commune du projet aux collectivités françaises. Ce rôle est tenu par InWent en Allemagne et l'Association des Maires du Burkina Faso (AMBF) au Burkina Faso.

Châtelleraut a été désignée comme chef de file de ce projet tripartite en occupant une place de leader dans la rédaction du projet auprès des bailleurs de fond.

En France, collaborent collectivités locales et comités de jumelage de tailles différentes.

## Les enseignements tirés

Il s'agit d'une initiative lourde à mettre en place qui exige un facteur temps conséquent.

Construire un partenariat tripartite suppose une vision de la coopération décentralisée analogue ; les approches française et allemande sont de ce point de vue différentes et obstruent parfois la vision partagée du projet.

Les aspects liés à la gouvernance (système de décision, responsabilités de chacun) exigent une grande rigueur. Enfin, il est difficile sur cette initiative de trouver une cohérence géographique puisque les actions n'ont pas été dirigées sur les mêmes bassins.

Il est toutefois indéniable que ce programme a permis de renforcer l'efficacité de l'aide bien que cette initiative demande des consensus de la part des collectivités locales dans la définition d'une stratégie commune. La diversité des acteurs fait la richesse de ce programme : collectivités de tailles différentes qui capitalisent leur expérience autour d'un projet commun.

Au niveau économique, l'effet levier est considérable et permet aux collectivités locales de petites tailles d'accéder à des financements européens et d'être visibles sur la scène internationale.

Contact : [s.derekeneire@cites-unies-france.org](mailto:s.derekeneire@cites-unies-france.org)

## Echanges avec la salle :

*Comment justifier la mise en place du dispositif Oudin au sein d'une collectivité dans le contexte financier actuel ? Quels arguments peuvent être utilisés pour convaincre les élus et les contribuables du bien fondé de son application ?*

**Guillaume AUBOURG, pS-Eau :** au sein même de la collectivité, les échanges humains entre techniciens sont en soi une valeur ajoutée indéniable pour les services des villes françaises. L'engagement à l'international doit toutefois être visible sur le territoire local. Le choix d'un partenaire est hautement stratégique : il dépend bien souvent d'une politique sectorielle définie collectivement. C'est tout un réseau d'acteurs qui se mobilise autour d'une politique de coopération décentralisée (société civile : associations, migrants, jeunes...) qui donnent toute la légitimité à ces programmes d'exister.

*Le cas de la Délégation de Service Public (DSP) : comment s'applique la loi Oudin lorsque la collectivité transfère à une entreprise privée la responsabilité complète de tout ou partie de la gestion du service ?*

**Guillaume AUBOURG, pS-Eau :** Il est tout à fait possible d'envisager une gestion paritaire de la coopération décentralisée qui exige une discussion de fond avec son délégataire. A titre d'exemple, la communauté urbaine du Grand Lyon et Véolia (en contrat d'affermage avec la collectivité) mènent des projets communs par la création du fond de solidarité eau alimenté à la fois par le Grand Lyon et l'entreprise privée (apport financier de même hauteur). Ces participations des sociétés délégataires sont prises sur leurs fonds propres et à leurs initiatives : **elles relèvent ainsi du mécénat d'entreprise et non de l'application de la loi Oudin-Santini.**

### Marc LAIME, grand témoin

**La loi Oudin est-elle véritablement un instrument juridique en faveur du développement ?** L'ambiguïté de l'utilité de cette loi réside dans le fait que les collectivités peuvent d'ores et déjà voter un budget de "solidarité internationale" dans lequel la part consacrée à l'aide dans le domaine de l'eau et de l'assainissement serait conséquente. Les acteurs français dans le domaine de l'eau avaient donc déjà les compétences pour allouer, s'ils le souhaitaient, plus d'1% de leur budget à de telles opérations. Faut-il, donc, encourager l'application de la loi "Oudin-Santini" qui, sans débat public, utilise l'argent du contribuable pour des opérations d'aide aux populations défavorisées, mais aussi et surtout participe au développement de nos grands pionniers de l'eau ? Cette loi n'est pas uniquement destinée à des organismes publics ; le système français de gestion de l'eau est majoritairement celui de la délégation de service public, qui consiste à confier la responsabilité de la gestion du service à un délégataire privé. La loi Oudin Santini a été soumise à des critiques virulentes de la part d'un grand nombre d'acteurs du développement qui voyait dans cette directive un intérêt éminemment économique pour des entreprises comme Veolia, la Lyonnaise des Eaux ou la Saur de conquérir des parts de marché !

## SUITE ET FIN DES INTERVENTIONS



■ Vincent ROTGE, Directeur des activités internationales de la Mission Val de Loire

Steven GAYME, Chargé de mission Mission Val de Loire

La Mission Val de Loire est un syndicat mixte interrégional mis en place par la région Centre et la région Pays de la Loire en mars 2002 pour valoriser la coopération inter-fleuve. En partenariat avec l'Unesco, deux programmes sont menés : l'un au Laos dans la région de Luang Prabang et l'autre dans la région de Mopti au Mali. L'objectif majeur de ces projets est le renforcement de la maîtrise d'ouvrage municipale de gestion de l'eau. La spécificité de la Mission Val de Loire est la prise en compte de critères socio-économiques et culturels liés au fleuve pour résoudre des problématiques de développement péri-urbaines.

### **L'importance de la dimension culturelle dans un projet de coopération décentralisée- le cas de Mopti (Mali)**

Situé au confluent du Niger et du Bani (affluent du fleuve), Mopti est un grand port fluvial et un carrefour marchand important entre le nord et le sud du pays.

Les remblais : La ville s'est progressivement construite à partir d'îlots et de bas-fonds remblayés par des ordures. L'utilisation des déchets dans la construction de l'habitat est monnaie courante. Le mode de gouvernance de la collectivité s'est donc imprégné de cette culture bien spécifique. Le milieu a toutefois connu d'importantes transformations : les débris de type déchets ménagers n'étant pas bio-dégradables, les eaux de surface voient leur taux de nitrate augmenter posant des problèmes de santé publique de première ordre (risque de choléra, paludisme, pêche, culture maraîchère, bactéries fécales...).



Une étude publiée par l'Unesco démontre que les Maliens préfèrent consommer l'eau du puits plutôt que celle du robinet.

L'assainissement : les caniveaux sont le réceptacle des eaux de pluies, des eaux usées, des déchets solides. Le même traitement est réservé à l'ensemble de ces affluents. Des équipements (station d'épuration ; évacuation différenciée des eaux de pluies et des eaux usées) ont été mis en place par la ville de Mopti. L'entretien a un coût relativement élevé qui ne peut être assumé par la collectivité malienne sans ressource fiscale suffisante. Il est difficile de sensibiliser la population autour de la question du prix de l'eau et de l'importance de l'intérêt général, de service public.

Les déchets solides : les actions de coopération décentralisée ont permis de doter la ville de moyens de transport moderne (petite moto) qui remplacent les charrettes utilisées auparavant pour la collecte des déchets ménagers.

La réussite des projets de développement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dépend des conceptions culturelles construites autour de cette ressource. A Mopti, le site est contraignant, la densité de population est forte, le système de remblaiement traditionnel est inadapté à la croissance que connaît la ville, les moyens humains, techniques et financiers sont limités. Les bénéficiaires des programmes de développement ont une relation différente aux déchets, la délimitation entre l'espace public et privé est floue, la vision stratégique à long terme de la collectivité inexistante. Tous ces paramètres conduisent à une difficulté dans le suivi et l'aboutissement des programmes.

Contact : [gayme@mission-valde Loire.fr](mailto:gayme@mission-valde Loire.fr)

[rotge@mission-valde Loire.fr](mailto:rotge@mission-valde Loire.fr)



## ■ Bruno LEUVREY, Association Internationale des Maires Francophones (AIMF)

### Gouvernance locale et décentralisation

L'Association Internationale des Maires Francophones est un réseau d'élus locaux où le français est la langue officielle et où le partage de valeurs communes est central. Le président actuel est Bertrand Delanoë, Maire de Paris. Le budget coopération décentralisée est de 8 millions d'Euros. Les dépenses de fonctionnement sont relativement faibles (1/10). La part consacrée à l'investissement est de ce fait très importante.

L'AIMF est engagée sur des projets de développement intégrés et gère des crédits européens en France.

L'avenir de la coopération décentralisée est indéniablement dans les mains de l'Union Européenne, qui concentre à l'heure actuelle la capacité financière la plus importante en terme de cofinancement (ligne de crédit spécifique « Acteurs Non Etatiques et Autorités Locales dans le Développement » (ANE-AL) ». Les effets levier possibles sont considérables et démontrent la capacité des collectivités locales à travailler ensemble. Il est essentiel de donner aux bailleurs de fond une vision cohérente des territoires que l'on souhaite appuyer.

La coopération décentralisée s'attache à renforcer les capacités des collectivités locales partenaires. Les finances locales peuvent dans ce cadre être un axe de travail à privilégier afin de permettre aux collectivités du Sud la mise en place de recettes fiscales et par là même d'un service public efficace.

Les collectivités françaises sont confrontées à plusieurs difficultés dans l'animation et le suivi de leur partenariat. Leurs homologues ne sont pas toujours des autorités locales « matures » : le processus de décentralisation n'est pas complètement abouti, ce qui contraint les villes françaises à travailler avec des entités qui n'ont ni les mêmes compétences ni des capacités d'action égales. Les projets sont donc bien souvent menés de concert avec d'autres acteurs : structures déconcentrées, association, Etat...

#### Les bonnes pratiques en coopération décentralisée :

- Travailler sur des programmes et non sur des projets afin d'avoir une vision du développement global et sur le long terme.
- Quel est l'impact social d'actions menées, à qui cela bénéficie-t-il en priorité ? Qui est exclu de ces programmes ? La société civile locale doit être bien identifiée.
- Favoriser les partenariats sud/sud.
- Les services publics doivent être au cœur du développement.

Contact : [b.leuvrey@aimf.asso.fr](mailto:b.leuvrey@aimf.asso.fr)

#### Echanges avec la salle :

Les plans de développement communaux (PCD) indiquent les besoins, les déficits, les potentialités et les attentes de la collectivité. Ce « diagnostic » permet de formuler un certain nombre de recommandations.

**Frédéric TRICOT, élu à la ville de Vendôme :** ces documents sont bien trop souvent des « copier-coller » et ne donnent pas d'éléments tangibles d'appréciation de la situation. Tout le rôle des collectivités partenaires est d'accompagner les modalités de mise en œuvre de ces services publics. L'enjeu est de taille : valoriser les élus locaux pour qu'ils obtiennent une vraie légitimité auprès de la population.

### Quels outils peuvent être mis en place pour améliorer cette situation ?

- Etablir **des inventaires** des points d'eau et des réalisations existantes.

Objectif : identifier les acteurs présents sur le territoire et leur action précise. C'est un point essentiel afin d'obtenir une cohérence entre tous les programmes. L'efficacité de l'aide n'en sera que renforcée.

- **Les communes partenaires peuvent lancer des appels d'offre** qui permettraient de répondre à des besoins exprimés. L'identification de problématiques locales revient en priorité aux collectivités locales du Sud et non aux bailleurs de fond.

### Qu'est ce qu'une coopération décentralisée réussie ?

Point de vue d'une consultante auprès des collectivités locales :

- S'inscrire dans les orientations nationales, régionales et locales (en s'appuyant sur les schémas sectoriels, sur les plans communaux...),
- Proposer des binômes élus/techniciens pour ne pas séparer le politique du concret,
- Donner un cadre de travail simple et régulier : organisation de réunions, concertation entre acteurs...

### Aide au développement/ déséquilibre ?

La coopération décentralisée peut créer de forts déséquilibres ville / campagne. Les financements sont dirigés en priorité vers les zones urbaines. Les conséquences sont dramatiques : exode rural, flux migratoires, sous développement des zones marginalisées.

## Conclusion de la plénière

---

### ■ Marc LAIME, un regard de journaliste

La coopération décentralisée « à la française » est différente de la définition reconnue par la communauté internationale. Cette politique relativement récente n'a pas donné les résultats escomptés à ce jour et en particulier dans le domaine qui nous intéresse. L'école française de l'eau qui réunit bon nombre d'acteurs est reconnue de tous ; le Forum mondial de l'Eau s'attache à défendre les intérêts économiques d'un petit nombre tandis que l'aide au développement diminue chaque année. Les financements restent dramatiquement insuffisants. Des pistes de travail pourraient être renforcées dans le secteur technique où les compétences sont nombreuses et permettraient d'être adaptées au contexte local sans s'attacher à reproduire notre modèle occidental.

La coopération décentralisée est en train de se construire un nouveau visage. De plus en plus de collectivités de tailles modestes s'engagent. Les difficultés pour accéder à des financements sont réelles. Les procédures administratives gagneraient à être simplifiées.

Les sciences sociales peuvent apporter beaucoup aux programmes de développement. Il ne faut pas les marginaliser dans un montage de projet.

## Les ateliers tournants en simultané



### ATELIER 1

#### « Evaluer son projet de coopération »

Jean-Claude MAGALHAES, adjoint aux relations internationales de la Ville de Cherbourg

#### Quelle coopération ?

La ville de Cherbourg coopère, depuis dix ans, avec la communauté rurale de Coubalan, au Sénégal. Coubalan est composée de 13 villages, regroupant 17 000 habitants.

La coopération comporte un volet formation, un volet échange d'expériences, un volet échanges culturels, un volet échanges avec les groupes de femmes et un volet eau et assainissement. Ce dernier a pour objectif de mettre à disposition des habitants un robinet et une latrine dans chaque concession. Le projet eau représente un coût de 1,5 million d'euros.

Au départ, c'est un comité de jumelage qui gérait les projets de coopération entre les deux collectivités, sous délégation de la ville. Aujourd'hui, les élus sont au cœur de la coopération et portent les projets.

Après dix ans de coopération, la ville de Cherbourg a souhaité évaluer ses actions. L'évaluation, qui est en cours actuellement, porte sur deux points :

- évaluation de la coopération décentralisée,
- évaluation de la pérennité du projet d'adduction d'eau.

Monsieur Magalhaès précise que l'évaluation n'a pas été imposée par les bailleurs de fonds, mais qu'elle découle d'une réelle volonté politique.

Cette évaluation a été co-financée par l'Agence de l'eau Seine Normandie et par le Ministère des affaires étrangères et européennes.

Qui dit projet d'adduction d'eau, dit acteurs multiples impliqués dans le projet : les élus partenaires, les services de l'Etat sénégalais, les populations locales, les plans tels que le PEPAM (programme d'eau potable et d'assainissement du millénaire), la ville de Cherbourg, la communauté urbaine et une ONG italienne partenaire.

Cette multitude d'acteurs nécessite un très gros travail de médiation pour capitaliser le travail réalisé et réussir à faire encore mieux avec les mêmes moyens.

#### Mise en place de la démarche d'évaluation

L'évaluation est menée par le F3E<sup>3</sup>, qui est une association composée d'élus de collectivités et d'ONG.

Les objectifs du F3E sont :

- appuyer ses membres pour renforcer leurs pratiques de coopération,
- proposer un accompagnement méthodologique,
- proposer un accompagnement financier.

<sup>3</sup> Fonds pour la promotion des Etudes préalables, des Etudes transversales et des Evaluations

Un comité de pilotage de l'évaluation a été créé, en France, auquel participe le Président de la communauté rurale de Coubalan. En parallèle a été mis en place un comité de suivi au Sénégal.

Une fois les termes de référence de l'évaluation définis et approuvés par l'ensemble des partenaires, un appel d'offre a été lancé puis le choix de l'évaluateur s'est fait selon les critères suivants :

- compréhension des attentes,
- méthodologie participative,
- calendrier,
- expérience du cabinet d'évaluation, qui devait avoir un homologue au Sénégal.

L'évaluation coûte 40 000 € mais avec les financements trouvés auprès de l'Agence de l'eau et du MAEE, cela coûte réellement 8000 € à la ville de Cherbourg.

Il faut tout de même préciser l'intérêt d'une telle évaluation quand on sait que 80% des projets d'eau ne sont pas pérennes à 10 ans !

Les questions ont porté sur les éléments suivants :

- les raisons expliquant la non pérennité des projets à 10 ans,
- l'implication du partenaire au Sud et l'appui à la maîtrise d'ouvrage,
- la mise en place d'une évaluation pour des projets d'envergure plus réduite,
- la restitution de l'évaluation et l'implication des sociétés civiles,
- le financement.

### Pérennité des projets

La pérennité des projets peut être mise à mal par le manque de formation du personnel local pour assurer la maintenance du matériel ; par le manque de compétences au niveau local ; par le fait qu'il faille installer un circuit de commercialisation de l'eau.

Comment faire évoluer les contacts avec les migrants vers des partenariats avec les communes dont ils sont originaires ?

### Maîtrise d'ouvrage

Penser à la place du partenaire en amont, dans la préparation des termes de référence. Faire en sorte que l'évaluation apporte autant au partenaire du sud qu'à la collectivité du nord.

### Evaluation de projets plus modestes

Comment calquer ce projet d'évaluation sur un village de 3000 habitants : aller chercher des financements partout ? Essayer de mobiliser les services techniques de notre collectivité ? Sensibiliser sur la loi Oudin ?

### Place de la restitution

Pour rendre des comptes auprès des citoyens sur l'argent utilisé dans les projets de coopération, il est nécessaire de prévoir un temps de restitution public. Pour Cherbourg, une restitution est prévue en Casamance et une à Cherbourg sous forme de réunion publique en mairie et en réunion du conseil municipal.

Pour information, une équipe de France 3 est allée sur place à Coubalan pendant la Semaine de la solidarité internationale en 2010 et a réalisé des reportages diffusés au quotidien.

## Financement

En fonction des bailleurs, il est possible d'inclure le poste évaluation dans la demande de cofinancement.

Il faut également s'interroger sur la part d'investissement du partenaire.

Pour le projet de Cherbourg, le cofinancement se détaille ainsi : 1 million d'euros de l'Union européenne, 300 000 euros de l'Agence de l'eau Seine Normandie, 120 000 euros du MAEE, la région...

Contact : [magajc@wanadoo.fr](mailto:magajc@wanadoo.fr)

## ATELIER 2

### Construire un projet de gestion des déchets

**Danielle ROBLAIN, François PROUST, Philippe DEPAPORTE, Association  
GEVALOR**

#### L'association GEVALOR

Association de loi 1901, elle fut créée par François PROUST en 2004. Elle compte 40 membres actifs et retraités avec une grande majorité de personnes issues du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières).

Fin des années 70, l'idée est partie du tri des minerais pour l'adapter au tri des déchets ménagers puis en faire du compost.

La finalité première de l'association est la gestion améliorée des ordures ménagères dans les pays du Sud en proposant un modèle autonome au plus vite.

GEVALOR apporte un savoir-faire sans calquer les solutions du nord vers le sud. Des actions sociales et de sensibilisation autour des pratiques d'hygiène ont été mises en place et ont ainsi permis une création d'emplois importante.

#### La mise en œuvre du projet à MADAGASCAR - Mahajanga (commune de 200 000 habitants)

Pour mettre en place ce projet de gestion des déchets ménagers et créer de l'emploi (demande émanant des Malgaches), une association a été créée sur place. Cinq personnes ont été employées pour la collecte des ordures ménagères et le tri.

Le projet a pris de l'ampleur et des fonds étaient nécessaires pour poursuivre le programme d'où la création de GEVALOR à Orléans en 2004.

Un soutien financier a été apporté par le Conseil général du Loiret (45), le Conseil régional du Centre, le Fonds Français de l'Environnement Mondial, le Service de Coopération et d'Action Culturelle, l'Association Internationale des Maires Francophones (pour de l'achat de petit matériel : broyeur, hangar, 4x4...). Le budget total du projet était de 400 000 €.

Schéma du projet : collecte → tri → compost → vente du compost

#### Spécificités du projet

Pour rendre pérenne le projet à long terme, la vente du compost ne suffisant pas et ne couvrant que 50 % des coûts de production, il a fallu trouver une solution.

En 2007, un dossier a donc été déposé pour démontrer que cette technique de gestion des déchets ne produisait pas de méthane (gaz très polluant).

La fondation Good Planet s'est intéressée à ce process et a financé par des avances sur achat de crédit carbone.

Mars 2010 : le dossier de réduction d'émission de gaz à effet de serre pour le projet de compostage a été validé par le Bureau Veritas, établi suivant les normes VCS (Voluntary Carbon Standard) sur une période de 10 ans (renouvelable 2 fois).

Cette validation permet actuellement la commercialisation des réductions d'émission de gaz à effet de serre et GoodPlanet finance le projet sur la base de ces réductions.

### Projet en cours

Lors du tri des déchets, le plastique est prélevé pour être recyclé : des tests sont en cours pour mélanger ce plastique avec du sable et obtenir une sorte de ciment pour faire des pavés autobloquants et des tuiles.

*Par contre, la collecte sélective n'est pas adaptée aux pays en développement : le coût est bien trop important.*

### Echanges

#### ► **Combien de temps faut-il entre le tri et le compost ?**

Entre 2 à 3 mois

Les étapes : collecte → benne → tri → tas (fermentation) → à retourner plusieurs fois en contrôlant la température et la présence d'oxygène (laisser toujours de l'air) → arrosage → tamisage

#### ► **Comment le personnel a-t-il été formé ?**

Chaque membre du bureau de GEVALOR a formé sur place 5 personnes qui seront encadrantes.

L'université n'est pas loin et l'idéal serait de créer une école de l'environnement.

#### ► **Le projet est-il adaptable ailleurs ?**

Ce projet se veut exportable dans d'autres pays. GEVALOR a pour projet de mettre en place cette gestion des déchets dans 6 autres pays : Bénin (avec la ville de Parakou en partenariat avec la ville d'Orléans), Mozambique, Togo, Mali...

#### ► **Combien de temps a pris ce projet ?**

Le projet à Madagascar peut être considéré comme un projet pilote. La mise en route a été relativement longue dans la mesure où aucune organisation n'était sur pied ; il a fallu tout instituer : le processus de collecte, la création d'une décharge. Pour d'autres pays, ce serait beaucoup plus rapide.

Par exemple, à Parakou, au Bénin, la collecte existe déjà. Il pourrait être envisagé, pour compléter les revenus de la vente du compost, de mettre en place une taxe sur le ramassage.

#### ► **Comment faire pour les déchets hospitaliers ?**

Les déchets hospitaliers ne font pas parti des déchets ménagers ; leur gestion n'entre donc pas dans le cadre défini par le projet. Des normes spécifiques existent pour réglementer ce domaine (incinération...).

#### ► **A qui est destiné le compost ?**

Le compost est destiné en priorité aux paysans ; ce qui permet en parallèle de développer l'agriculture.

A Parakou, un des projets consiste à mettre en place une culture maraîchère en lien avec une formation (partenariat avec Agir abcd).

#### ► **Pour quelles raisons cette initiative n'est pas dupliquée à d'autres collectivités ?**

Sûrement, les mentalités, les cultures, les comportements. Il faut amorcer la chose ...

Contact : [daniele.roblin@gevalor.org](mailto:daniele.roblin@gevalor.org)



### ATELIER 3

#### Mise en place d'un projet Eau et Assainissement dans un pays en développement

Jacques MONVOIS, Responsable du pôle accès aux services essentiels au  
GRET

Dans certains pays, l'eau, même peu potable, peut coûter aux familles 30% de leur revenu monétaire alors même que le seuil toléré par les organisations internationales (ONU) est de l'ordre de 3 à 5%.

#### Fonctions et buts du GRET

Le Siège est à Nogent sur Marne. L'association fait de l'accompagnement et de la formation auprès des acteurs. **Le GRET conçoit et met en œuvre des projets de terrain, réalise des expertises, des études et évaluations et des recherches appliquées, anime des réseaux d'information et d'échanges.** Un travail conséquent est mené sur l'accès à l'eau et à l'assainissement (création de services publics de qualité et suivi minutieux des projets). Les programmes sont mis en œuvre dans des pas de temps importants et suivant une approche itérative et territoriale large permettant de mettre en œuvre des mécanismes durables de développement local et de répliquabilité (à titre d'exemple, des réflexions sont engagées sur la mise en place d'une « fiscalité locale » ou sur l'aide apportée à la mise en œuvre de délégations de services publics et de leur contrôle). Le périmètre d'action du GRET est large : projets sur tous les continents (30-40 pays).

Les principes d'action du GRET sont les suivants :

- Prendre en compte les politiques sectorielles et organisation administratives locales et les niveaux d'organisation traditionnelle existants
- Tremplin pour le développement local, économique, professionnel, institutionnel, ...
- Bien comprendre les enjeux locaux d'où des études locales qui demandent du temps : législation, organisation institutionnelle..., de façon à s'adapter aux contraintes et règles locales
- Instaurer un climat de confiance, promouvoir une approche multidisciplinaire, minimiser les coûts et éviter les exclusions.
- Assurer la pérennité du projet par : (i) des actions d'accompagnement (pour obtenir un effet rémanent de la formation, il faut « dire et redire » et donc du temps) (ii) Choisir la technologie et le fonctionnement le plus adéquat pour des économies à long terme, (iii) Valoriser ce qui permettra la création de valeur ajoutée locale au projet (privilégier un emploi salarié au bénévolat qui, compte tenu du niveau de vie, ne sera pas suffisamment motivant pour l'engagement à long terme du personnel local, ...) et (iv), travailler sur la séparation des fonctions.

#### Exemples d'actions

- Programme MIREP au Cambodge et Laos
- Programme eau à Madagascar, Mauritanie et Sénégal
- Programme CAMEP à Haïti

#### Echanges

- *Rôle des assemblées villageoises dans les projets et précisions sur les formations locales dispensées par le GRET ? Difficultés à mettre en place des comités de gestion de l'eau ?*

Le projet doit être co-construit avec l'ensemble des parties prenantes du programme. Une étude approfondie de l'organisation traditionnelle est nécessaire bien qu'elle soit relativement longue (quid du financement des études préalables par les bailleurs de fond ?).

Pour responsabiliser les membres du comité, instaurer une rétribution est indispensable (qui peut prendre la forme d'une indemnité pour les villageois, d'un salaire pour les techniciens); toutefois, ceci suppose un contrôle avéré sur la gestion des fonds et les possibles détournements d'argent.

Le choix des membres du comité doit être bien réfléchi en amont de façon à ne pas exclure des personnes du projet et ainsi détruire moralement ou matériellement le projet.

Les comités ne sont pas une règle en soi pour la gestion de l'eau dans les pays en développement. Ces comités n'existent pas dans nos projets en Asie par exemple (au Laos qui est un pays communiste, il y a déjà un quadrillage national au travers des « comités de quartier » qui jouent ce rôle de contrôle et de caisse de résonance sur les messages à faire passer. Faire un comité dans ce contexte n'aurait pas de sens et ne serait pas légitime). Il est donc important de connaître et de respecter les modes d'organisation en place.

▸ *Liaison eau potable et assainissement ?*

Les thématiques eau potable/assainissement sont indissociables puisque la consommation d'eau potable amène les problèmes de rejet, de drainage et d'hygiène.

▸ *Coopération décentralisée, élus locaux, coordination entre tous les acteurs ?*

La coopération décentralisée permet de prendre le relais dans les post programmes (ex du Burkina) ; le GRET intervient en amont. La coordination entre acteurs n'est pas toujours très simple et dépend bien souvent des responsables politiques sectoriels et des responsables des différentes actions (associations travaillant dans le secteur géographique). Il faut être capable d'aller au-delà de l'affectif et de se rapprocher des programmes nationaux et s'inscrire dans les politiques locales.

Le financement doit être suivi du fonctionnement, de la formation et de l'entretien ;

▸ *Coût et adaptation selon les secteurs géographiques ?*

Des techniques fonctionnent dans des régions sans être adaptable à d'autres (ex : la turbidité est différente selon les fleuves). Faire du « copier-coller » n'est jamais du « gagner » à coup sûr !

Le coût d'une pompe manuelle est modeste, ce qui fait son franc succès dans les projets de développement menés par un bon nombre d'associations. Il n'est toutefois pas adapté au contexte ni au délégataire qui peut posséder son propre. Il existe aussi une forte demande pour avoir l'eau comme à la capitale, c'est-à-dire disposer d'une connexion domiciliaire.

Contact : [monvois@gret.org](mailto:monvois@gret.org)



## ATELIER 4 Les questions techniques liées à l'assainissement

David VIOLLEAU, enseignant chercheur en chimie à l'IUT de Tours

### La coopération décentralisée Région Centre - Région Meknès Tafilalet

Les deux Régions ont fait appel à un expert extérieur dans la mise en œuvre de leur programme de partenariat. Un volet de cette coopération concerne les questions de l'eau potable, de l'assainissement et de la gestion des déchets solides. Cet axe est doublé d'un volet coopération interuniversitaire et d'un volet sensibilisation des populations (eau potable, déchets, aspects sanitaires...).

### La plate-forme technologique d'expérimentation de techniques d'assainissement de l'eau

C'est l'élément central du volet assainissement. Elle a été mise en place dans la commune d'Itzer (environ 6 000 habitants). La collectivité dispose d'une source naturelle d'alimentation en eau potable, mais le réseau d'adduction des eaux usées est complètement obsolète. La rénovation représente un coût très important (de 100 à 200 € le mètre). Un des blocages majeurs provient du refus des habitants à payer l'eau.

Cette plateforme est un site permettant de tester plusieurs filières de traitement de l'eau, afin d'avoir un outil pratique d'aide à la décision en matière d'assainissement.

Sur le volet déchet, il s'agit de développer le tri des déchets solides, en particulier l'extraction et la valorisation en compost des déchets organiques, sachant que les conditions sont particulièrement favorables à la production de compost (déchets composés à plus de 80% de déchets organiques humides, chaleur, etc.).

### La prise en compte du contexte politique dans les projets de coopération

Cette coopération a été initiée en 2008 dans un contexte politique favorable d'amitié entre les deux présidents de Région. Le maire de la commune d'Itzer est conseiller régional de Meknès. Ces appuis politiques sont nécessaires et permettent le soutien d'acteurs majeurs tels l'ONEP (Office National de l'Eau Potable au Maroc) ou encore d'être soutenu financièrement dans la construction du réseau d'adduction d'eau usées. Cependant, les lourdeurs administratives peuvent aussi être un frein dans le déroulé du projet (temps plus long).

### Les solutions techniques

- ▮ **Lagunage aéré gravitaire** (dimensionnement à calculer en fonction des paramètres extérieurs, du contexte géo-climatique) ;
- ▮ **La phytoépuration** (filtres plantés de roseaux). Le roseau est une plante de la famille des macrofiltres.

Principe = les racines de ces plantes créent une micro aération du sol qui permet le développement d'un lit bactérien qui constitue un filtre naturel. *Il ne s'agit pas d'une absorption de la pollution par les plantes !*

Ces systèmes d'épuration dépendent beaucoup des conditions extérieures - sols, climats... (ils sont moins efficaces en hiver car l'effet photosynthèse est modéré => moins d'oxygénation => moins de bactéries). Tous ces aspects peuvent être testés sur une plateforme comme celle d'Itzer.

▮ **Développer des technologies adaptées au contexte local** : des technologies dites « rustiques », utilisant les moyens disponibles localement (=> pas d'apport énergétique, très peu de maintenance pour un coût d'entretien quasi nul ; c'est un élément essentiel à prendre en compte car les populations, habituées à disposer d'eau gratuite (source de montagne potable), ne sont pas prêtes à payer pour accéder à l'eau. La finalité est bien de démontrer que l'assainissement n'est pas un luxe réservé aux riches.

Ex : dans la zone d'Itzer, il y a grosse production d'amandes => développer des filtres à base d'écorces d'amande (dans les zones sans sable)

▮ **Sensibilisation / transferts de compétences / formation des cadres du Sud par les gens du Nord**

La notion de « rustique » pose la question de l'acceptabilité par les cadres et élus locaux : leur impression est qu'à travers nos programmes, on les empêche d'accéder à la modernité de nos techniques. Il est donc nécessaire de faire comprendre aux intervenants locaux l'intérêt de ces solutions chez nous et de les valoriser très fortement.

La façon la plus efficace de travailler est de faire venir les élus locaux ici, en France, pour leur montrer le bien-fondé de ces techniques. Les élus d'Itzer ont déjà été amenés à visiter en France des stations rurales utilisant ces techniques. Le leader de la phytoépuration, Jean Voisin, est à Beaumont-la-Ronce, en région Centre.

L'importation de stations d'épuration clef en main est à proscrire. L'adaptation au milieu est un travail qu'il faut faire au préalable sans quoi on prend le risque de proposer des solutions qui ne fonctionneront pas sur le long terme (des grandes stations « modernes » qui ne fonctionnent pas faute de moyens et de capacité pour les faire tourner et les entretenir, pour en assurer la maintenance).

Quelques recommandations

▮ **L'assainissement commence au point d'eau** : il faut une margelle au puits, un puisard qui s'entretient, etc. pas toujours facile en fonction de la nature des sols

▮ **Gestion des déchets** : les priorités sont à fixer en fonction du contexte. S'il s'agit d'une question de santé publique, on va commencer à mettre en place des mesures de **confinement** ou d'enfouissement, pour protéger les populations. On ne peut envisager d'aborder la question du tri que lorsqu'on a dépassé cette dimension sanitaire.

Tri = séparer les déchets organiques compostables. C'est facile dans beaucoup de pays du Sud où la plupart des déchets sont organiques (au Mali, 80 % de déchets biodégradables). Le tri a souvent une finalité de **récupération** pour beaucoup de populations du Sud.

L'épandage peut entraîner une pollution des sols. L'épandage est bénéfique quand il s'agit de boues issues d'un traitement des eaux usées. Un tel procédé doit être pensé en aval d'un système d'assainissement.

▮ **Acceptabilité par la population** : la population doit s'approprier les projets => pour cela, il faut qu'elle soit directement bénéficiaire de l'action. Sur la question du tri des déchets pour la valorisation en compost, ce dernier est redistribué aux habitants, qui en ont l'utilité directe.

Travailler avec des personnes ressources locales qui ont une « autorité » et une légitimité auprès de la population est un facteur de réussite dans les projets (ex : l'instituteur).

► **Coût d'un réseau d'assainissement** : la mise en place d'un réseau collectif des eaux usées est quelque chose de très coûteux (en moyenne 200 € / m). Si les finances ne le permettent pas, il y a possibilité de passer par la mise en place de systèmes d'assainissement non collectif (puisards, fosses-toutes-eaux...).

► **Action pérenne** : la question de la maintenance après l'installation est primordiale dans un projet eau et assainissement. Ex : pompe italienne fonctionnant au gasoil avec des pièces impossibles à trouver dans le pays ! D'où l'importance d'acheter du matériel localement pour avoir la possibilité de réparer.

Pour l'entretien, il est important de mettre en place une gestion commune (ex : installation de latrines à côté d'un parking : surveillance commune, rémunération du parking pour financer l'entretien des latrines...).

NB : ces problématiques sont liées avant tout au milieu rural ; les questions à se poser sont très différentes en milieu urbain (ex : la question de la séparation des eaux pluviales et des eaux usées est très compliquée, l'assainissement individuel en milieu urbain pose un problème de place, implantation de mini-station d'épuration qui nécessite un apport énergétique conséquent dans des pays où l'accès à l'électricité n'est pas assuré...).

Contact : [david.violleau@univ-tours.fr](mailto:david.violleau@univ-tours.fr)



## ATELIER 5 « L'Eau a-t-elle un prix ? »

Philippe GALIEGUE, Hydraulique Sans Frontières

### Le projet

Hydraulique Sans Frontières mène un projet à Marotandrano, une commune de petite taille située au nord de Madagascar (18.000 habitants). La ville ne disposait d'aucune adduction ni d'aucun système d'alimentation en eau. La tradition d'aller puiser l'eau au marigot se perpétuait sans fin, occasionnant beaucoup de fatigue et d'énergie pour la population. Hydraulique sans frontières a été contacté et a proposé de réaliser un système d'alimentation en eau en deux phases, ce qui a été adopté et réalisé en partie à ce jour.

**La première phase** a consisté en la construction d'un barrage de 1.5m de haut et 13m de long avec 1 filtre à gravier, 2 brise-charge, le creusement de 17 kms de tranchées (dont 4 kms par les villageois eux-mêmes) avec pose de canalisation, construction d'un réservoir de 110m<sup>3</sup>, et l'installation et construction de 24 bornes-fontaines. Le tout a été réalisé en 9 mois pour un montant de 293.800 €. L'eau est propre mais non potable et doit donc être bouillie et filtrée avant consommation.

**La deuxième phase**, non encore financée, comprendra la réalisation d'un filtre à sable de 99m<sup>2</sup>, le creusement de 13 kms complémentaires de tranchées, et l'installation de 24 autres bornes-fontaines. Le montant de cette phase est estimé à 250.000 €.

### L'implication d'Hydraulique Sans Frontières

L'association a conçu, dimensionné l'ouvrage, recherché les fonds nécessaires à sa réalisation, assuré la maîtrise d'œuvre, assuré les achats de fournitures et passé les contrats de sous-traitance des travaux, formé les personnels locaux à la surveillance et au suivi/maintenance de l'ouvrage. Durant la réalisation de la phase 1, les travaux ont été localement suivis en permanence par un Volontaire de Solidarité Internationale junior recruté par HSF sous le contrôle d'un expert Senior effectuant le déplacement sur place 2 fois pendant le déroulement du chantier ainsi qu'un suivi téléphonique toutes les 2 semaines.

### La mise en place d'un comité de l'eau

A l'issue de cette première phase du projet, un Comité de l'Eau a été mis en place pour assumer la responsabilité de l'entretien et la gestion du système. Celui-ci percevra de la population locale une somme de 5000 ariary équivalente à 2€ par foyer et par an. En considérant qu'une famille moyenne comporte six membres, cela représente 3.000 foyers susceptibles de verser leur contribution, soit un montant global de 6.000€/an. Au vu de cette rentrée annuelle, en admettant que tous les foyers versent leur contribution, il est clair que le

montant encaissé servira au paiement des salaires des personnels et à l'entretien courant mais ne pourra en aucun cas être suffisant pour faire face à la maintenance des pièces lourdes et des ouvrages. **La question posée est en conséquence double : l'Eau a-telle un prix et, si oui, quel prix fixer ?**

### **Résumé des principaux points de vue :**

- ▶ L'eau, source de vie, est un bien appartenant à tous et en conséquence son accès doit être libre et gratuit.
- ▶ La mise à disposition et la distribution d'eau à demeure requièrent la mise en place et surtout la maintenance d'équipements lourds (durée de vie limitée) qui engendrent des coûts importants. En conséquence, il serait plus approprié de parler **d'un coût de services de l'Eau plutôt que du coût de l'Eau !**
- ▶ **Quid du prix de l'eau :** comment faire payer les populations qui sont sans revenu ou pour qui l'idée même de payer cette ressource est insensée ? Il est essentiel de distinguer le milieu rural du milieu urbain où les capacités financières de paiement des ménages ne sont pas les mêmes.

Certains participants ont suggéré le calcul d'un prix de cession de l'eau basé sur la maintenance légère avec petits investissements mais excluant les investissements lourds. Pour réduire les coûts, il conviendrait de mobiliser beaucoup plus les populations en les faisant s'investir personnellement et en leur faisant comprendre que les projets d'adduction d'eau ont des impacts directs sur leur vie quotidienne et sur la santé. Le manque de revenu pourrait être en partie compensé par un travail « citoyen » mais reste le problème des investissements lourds !

### ▶ **Quelles gestions de l'eau : affermage, comité de l'eau ? Organisme public/privé ?**

D'autres participants ont suggéré de regarder les possibilités de monter des projets eau autosuffisants financièrement. Mais là encore, eu égard aux investissements nécessaires, il paraît douteux que ce type de projet puisse être réalisé avec la perspective de demander une contribution financière aussi minimale que possible aux bénéficiaires !

Certains adhérents (ex-enseignants) ont par ailleurs affirmé qu'en aucun cas on ne devrait faire payer les populations bénéficiant d'un système d'alimentation en eau. La mise en place de tels systèmes serait donc de l'entière responsabilité des pouvoirs publics locaux.

Enfin, pour conclure l'après-midi, l'animateur a mentionné un contre-exemple également à Madagascar. Un autre projet d'alimentation en eau a été réalisé dans une autre petite ville du pays, et avec deux années de recul, le constat est que le projet ne fonctionne pas faute de maintenance et d'entretien ! Le Comité de l'Eau mis en place n'a pas su s'approprier le projet et le faire vivre...

Contact : [ph.galiegue@orange.fr](mailto:ph.galiegue@orange.fr)

## Conclusion générale sur la journée

---

### ■ Marc LAIME, journaliste - consultant spécialisé sur les politiques publiques de l'eau auprès des collectivités locales

Une journée est loin d'être suffisante pour étudier le sujet de façon exhaustive. L'engagement financier de la communauté internationale reste assurément trop modeste face aux enjeux à relever. Les expériences présentées lors de la journée, notamment celles des ateliers, mériteraient d'être valorisées. Il existe un vrai fossé entre le discours institutionnel et les acteurs du terrain qui doit être réduit pour plus d'efficacité.

### ■ Tony BEN LAHOUCINE, Président de Centraider

La société civile, si elle est organisée, peut faire pression sur la sphère politique ; chacun a son mot à dire et peut être à l'origine d'une innovation (la directive REACH est un exemple réussi de lobbying à l'échelle européenne). En lien avec les politiques environnementales, la géopolitique, l'accès à l'eau et sa protection doivent continuer à être un défi majeur que la coopération décentralisée s'engage modestement à relever.

#### ■ Pour aller plus loin sur la thématique

- 22 mars Journée Mondiale de l'Eau 2011: « L'eau pour les villes, répondre aux défis urbains ».

[http://www.unesco.org/water/water\\_celebrations/index\\_fr.shtml](http://www.unesco.org/water/water_celebrations/index_fr.shtml)

- Appel à projet : Vous avez entre 12 et 20 ans et vous avez un projet lié aux problématiques de l'eau, vous pouvez participer à la sélection nationale pour le Prix le plus prestigieux dans le domaine de l'eau, pour les jeunes : **Stockholm Junior Water Prize**.

<http://www.juniorwaterprize.fr/>

- Actualité cinéma : Film autour de la guerre de l'eau en Bolivie « Même la pluie » réalisé par Icíar Bollain, avec Gael García Bernal.

<http://www.premiere.fr/film/Meme-la-pluie>

## Sitographie

---

Centraider : [www.centraider.org](http://www.centraider.org)

Région Centre : [www.regioncentre.fr](http://www.regioncentre.fr)

Ville de Saint Jean de Braye : [www.saintjeandebraye.fr](http://www.saintjeandebraye.fr)

pS-Eau : [www.pseau.org](http://www.pseau.org)

Blog de Marc Laimé : <http://blog.mondediplo.net/2008-06-13-Eau-publique-le-site-de-la-reconquete>

Agence de l'Eau Loire Bretagne : [www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

Agence de l'Eau Seine Normandie : [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

Association Les Amis de Dreux Koudougou : <http://www.a-d-k.fr>

Cités Unies France : [www.cites-unies-france.org](http://www.cites-unies-france.org)

Mission Val de Loire : [www.valdeloire.org](http://www.valdeloire.org)

Association Internationale des Maires Francophones : [www.aimf.asso.fr](http://www.aimf.asso.fr)

Ville de Cherbourg : [www.ville-cherbourg.fr](http://www.ville-cherbourg.fr)

Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques : [www.gret.org](http://www.gret.org)

IUT Tours : [www.iut.univ-tours.fr](http://www.iut.univ-tours.fr)

Hydraulique Sans Frontières : [www.hydrauliquesansfrontieres.org](http://www.hydrauliquesansfrontieres.org)

Gevalor : [www.gevalor.com](http://www.gevalor.com)